

Auditeurs & Conseils Associés

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée au capital de 640 000€
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 297 184 €
29, rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Micropole

Société Anonyme au capital de 1 454 393.45 €
Siège social : 91/95, rue Carnot – 92 300 Levallois Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020 – Résolution n°19

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Micropole,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne volontaire qui serait ouvert aux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées, pour un montant maximum de 5% du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris et Neuilly-Sur-Seine, le 5 juin 2020

Les commissaires aux comptes

DocuSigned by:
Sandrine Gimat
35CC3FE214F44AD...

Auditeurs & Conseils Associés
Aca Nexia
représenté par
Sandrine Gimat

DocuSigned by:
Jean-François Baloteaud
BA63447751C846B...

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
représenté par
Jean-François Baloteaud